

Arrivée et départ

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

Emplacements: La location d'emplacements commence à partir de 12H00 et devra être libérée avant 12H00. Passé ce délai, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Nombre maximale de personnes par emplacements: 9

Arrivée et départ

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.

Emplacements: La location d'emplacements commence à partir de 12H00 et devra être libérée avant 12H00. Passé ce délai, une nuit supplémentaire vous sera facturée. Nombre maximale de personnes par emplacements: 9

Locations: Elles commenceront à partir de 15H00 et devra être libérée avant 10H00. Lors de votre arrivée une caution de 300€ à la remise des clés et une caution ménage de 60€ vous seront demandées. Des locations seront rendues en parfait état de propreté, l'inventaire vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux. En fonction de l'inventaire de départ, la caution vous sera rendue. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ, la caution ménage de 60€ ne vous sera pas restituée. Ce tarif correspond à une utilisation normale en « bon père de famille ». Nous vous informons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locations.

Assurance

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'évènement vous empêchant d'effectuer votre séjour. Il appartient aux campeurs-caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente et/ou matériel ainsi que pour leur responsabilité civile. Le camping est assuré en ce qui concerne les dégâts qu'il pourrait lui-même occasionner. En aucun la Direction du Camping ne pourra être recherchée ni responsable en cas de vol, accident ou effraction des biens appartenant à l'occupant.

Réservations

La réservation ne pourra être prise en compte qu'après la signature du contrat accompagné de l'acompte de 30% plus frais de réservation.

Emplacements: Le forfait de base camping: 1 installation (tente + voiture; carave + voiture; camping-car) + 1 ou 2 personnes

Locations: Elles commenceront à partir de 15H00 et devra être libérée avant 10H00. Lors de votre arrivée une caution de 300€ à la remise des clés et une caution ménage de 60€ vous seront demandées. Des locations seront rendues en parfait état de propreté, l'inventaire vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux. En fonction de l'inventaire de départ, la caution vous sera rendue. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée avant votre départ, la caution ménage de 60€ ne vous sera pas restituée. Ce tarif correspond à une utilisation normale en « bon père de famille ». Nous vous informons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locations.

Taxe de séjour:

Une taxe de séjour sera demandée à votre arrivée. Le montant sera fixé suivant le nombre et l'âge des personnes. Un état des lieux sera fait à l'arrivée et au départ en présence des deux parties. Si après constat il y a eu dégradation, le montant du dégât sera soustrait du montant de la caution. En cas de départ entre 19 et 8 heures, la caution sera renvoyée sous huitaine pas courrier après vérification de la location.

Prises de vue, de vidéo:

Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour refaire notre publicité, si vous ne le souhaitez pas il faudrait nous le notifier par courrier recommandé, avant votre arrivée.

Paiement

Pour les locations et les emplacements: la réservation devient définitive qu'après réception de l'acompte de 30%.

Interruption de séjour et prestation non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé ou arrivée tardive de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

Annulation:

En cas d'annulation 45 jours avant la date d'arrivée inscrite sur la fiche de réservation, l'acompte perçu sera remboursé (hormis les frais de dossier). Au delà de ce délai, la totalité du montant de la réservation sera dûe.

Dans le cas d'une annulation, un courrier explicatif avec justificatif est nécessaire.

Tout séjour interrompu pour quelque cause que ce soit ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement. Sauf cas de force majeure (accident grave, décès...), un départ prématuré du camp ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement.

Extrait du règlement intérieur: Pour être admis à pénétrer et séjourner sur le terrain du camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire et son représentant. Nous nous réservons le droit de ne pas autoriser l'entrée ou le séjour dans le camp de toute personne dont le comportement pourrait troubler l'ordre public. Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain du camping doit au préalable présenter au bureau d'accueil munie d'une pièce d'identité. Elle implique l'acceptation du règlement intérieur. Le non respect de celui-ci entraînera l'expulsion ferme et définitive du camping sans remboursement.

Les véhicules ne peuvent circuler dans le camp entre 23H00 et 7H00. La vitesse est limité à 10km/h.

Les appareils de radio, de télévision, etc ne doivent en aucun cas déranger nos voisins.

Les sanitaires doivent être maintenus en état de propreté par les usagers.

L'espace environnementale doit être respectée.

Les barbecues à feux ouverts seront interdits sur le terrain: seuls sont autorisés les barbecues électriques et gaz.

La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Le campeur garde la responsabilité de sa propre habitation. La détention de substances illicites est interdite. La consommation d'alcool en dehors des emplacements et des lieux prévus à cet effet est formellement interdite.

Les chiens et autres animaux domestiques doivent être vaccinés (certificat et vaccination antirabique obligatoires) et tatoué. Se munir du carnet de vaccinations. Ils ne doivent pas être laissés sur le terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits sur le camping (Arrêté du 27/04/99).

Les tarifs ont été rétablis sur la base des indices économiques en vigueur lors de leur impression et pourront être révisés en fonction de l'évolution réglementaire de ceux-ci (TVAPar exemple).

**Le short de bain est
interdit à la piscine**

